

## COMMUNIQUE - FLNKS

Le FLNKS prend acte de l'engagement du Parti socialiste, exprimé dans sa tribune du 17 février publiée dans Le Monde, en faveur de la tenue des élections provinciales et d'une nouvelle phase de discussion à l'issue des élections. Les engagements pris par les parlementaires à l'issue de la CMP étaient pourtant clairs : permettre la poursuite des discussions afin d'aboutir à un accord consensuel sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Après plusieurs tentatives de passage en force de la ministre des Outre-mer de la mission des facilitateurs à la consultation anticipée, jusqu'à l'imposition d'un calendrier intenable et au contournement assumé de la jurisprudence du Conseil constitutionnel pour justifier un quatrième report il devient indispensable de revenir à un dialogue sincère, comme l'a réaffirmé le FLNKS lors de son congrès de Nimbayes le 6 décembre 2025, fondé sur la légitimité des élus chargés de débattre de la sortie institutionnelle.

Le FLNKS, pour sa part, n'a jamais renié sa parole ni dévié de la trajectoire qu'il s'est fixée depuis 1983, à Nainville-les-Roches. L'accord de Bougival et son complément Élysée-Oudinot ne s'inscrivent en rien dans la continuité des accords précédents : ils consacrent au contraire à un projet qui s'apparente à une partition du pays.

Nous rappelons enfin avoir présenté nos amendements les 10 et 11 juillet 2025, tant en bilatérale qu'en séance plénière. Nous n'avons jamais choisi la politique de la chaise vide. Dans ces conditions, à quel titre le FLNKS aurait-il dû siéger, dès lors que la seule perspective proposée par l'État se limitait à de simples éclairages sur Bougival ? Sur quel fondement le gouvernement prétend-il s'affranchir de la souveraineté de nos structures ? Nous réaffirmons que le FLNKS reste ouvert au dialogue et à l'aboutissement d'un accord consensuel. Engagé

En l'absence de consensus, ces prétendus accords ne sauraient être regardés comme un accord politique partagé.

- Présenté comme « une nouvelle étape de la décolonisation », le texte repose en réalité sur un conflit de normes : l'État s'en tient au droit constitutionnel français, tandis que le peuple kanak invoque le droit international et les résolutions de l'ONU.
- L'« État de Nouvelle-Calédonie » proposé, doté d'une « nationalité » propre et prétendument susceptible de reconnaissance internationale, relève surtout de l'affichage. Un État souverain ne peut exister à l'intérieur d'un autre : il s'agit d'une autonomie interne, non d'une décolonisation.
- La rupture majeure tient à la redéfinition du peuple kanak, réduit à une composante parmi d'autres d'un « peuple calédonien » majoritairement non autochtone, désormais seul titulaire du droit à l'autodétermination. Cette translation inverse la logique de l'Accord de Nouméa.
- Le dispositif institutionnel combine inscription constitutionnelle, loi organique étatique et « loi fondamentale » locale adoptée aux trois cinquièmes. Mais cette dernière demeure



subordonnée à la Constitution et à la loi organique, limitant fortement l'auto-organisation annoncée.

- Quant aux compétences régaliennes, leur transfert est théoriquement possible mais verrouillé par une majorité de 64 %, l'accord discrétionnaire de l'État et un référendum, un triple verrou qui rend l'accès à la souveraineté pratiquement hors de portée.

Le texte précise enfin que même le transfert intégral des compétences régaliennes ne vaudrait pas indépendance : « les partenaires se réuniraient alors pour en tirer les conséquences », reprenant, en miroir, la formulation jadis appliquée aux référendums de l'Accord de Nouméa.

Nous rappelons que le rôle des parlementaires n'est pas de décider, au moyen d'amendements, du sort et de l'avenir de notre pays. L'Etat, par l'écriture de la Loi Organique, entendait reprendre la main sur l'emploi local et le statut civil coutumier kanak ce qui n'est pas acceptable pour le FLNKS. Il revient à l'exécutif de rechercher les équilibres permettant aux partenaires de cheminer ensemble sur la voie de l'émancipation engagée par l'Accord de Nouméa. Face à un calendrier intenable et sans issue constructive, nous demandons la tenue des élections provinciales pour permettre la reprise de discussions sereines réunissant l'ensemble des acteurs.

Fort de son rôle historique de mouvement de libération du peuple colonisé, le FLNKS s'engagera, avec l'ensemble de ses composantes, à porter la voie d'un dialogue consensuel afin de permettre l'achèvement du processus de décolonisation, notamment à travers les mécanismes de rééquilibrage. Il appartiendra à l'État de confirmer son engagement de solidarité économique, sans condition, envers nos compatriotes calédoniens, afin de restaurer la confiance de l'ensemble des acteurs économiques durement éprouvés par la crise de mai 2024.

En restant fidèles à la mémoire des engagements et aux valeurs de dialogue et de respect qui ont façonné notre histoire commune, nous pourrons construire ensemble un avenir plus apaisé pour nos enfants.

**Christian TEIN**

**Président du FLNKS**